

## **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

Aux personnes intéressées

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Le conseil municipal de la Ville de Rimouski statuera sur des demandes de dérogations mineures aux règlements d'urbanisme lors de la séance ordinaire du **lundi 16 décembre 2024**, à compter de 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski.
2. À cette date, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.
3. Les demandes de dérogation visées sont les suivantes :

### **324, avenue des Tournesols**

<b>Nature et effet de la dérogation mineure</b>	<b>Norme</b>	<b>Article / Grille de spécification / Tableau</b>
Permettre à un bâtiment principal d'empiéter de 0,36 mètre dans la marge avant secondaire.	La marge avant secondaire minimale à respecter est de 7,5 mètres.	Grille H-1524 (Règl. 820-2014)

### **871, rue de la Plage**

<b>Nature et effet de la dérogation mineure</b>	<b>Norme</b>	<b>Article / Grille de spécification / Tableau</b>
Permettre à un bâtiment principal d'empiéter de 4,94 mètres dans la marge arrière.	La marge arrière minimale à respecter est de 7,5 mètres.	Grille H-1261 (Règl. 820-2014)

4. Après avoir entendu les personnes intéressées, le conseil municipal statuera sur ces demandes de dérogations mineures.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 27 NOVEMBRE 2024**

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat  
Greffier